

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE
Action collective

No : 200-06-000139-116

Art. 11 RPCS (district de Québec)

pour transfert du dossier ou de l'instruction

Présentation par conférence téléphonique

AUDIENCE

DÉBUT : 10:46
FIN : 10:55

DEMANDEUR : AVRAHAM BROOK

DÉFENDERESSE : HYPOTHÈQUES CIBC INC. (CIBC MORTGAGES INC.)

Salle : 3.23 Québec, le 19 décembre 2018

Présent : **L'HONORABLE ROBERT PIDGEON,
JUGE EN CHEF ASSOCIÉ (JP 1058)**

DEMANDEUR, Avraham Brook

PRÉSENT(E)(S) : En personne Téléphone

ABSENT(E)(S)

Me

Joey Zukran
LPC Avocat inc.
5800, boulevard Cavendish, bureau 411
Côte Saint-Luc (Québec) H4W 2T5

DÉFENDERESSE, Hypothèques CIBC inc. (CIBC Mortgages inc.)

PRÉSENT(E)(S) : En personne Téléphone

ABSENT(E)(S)

Me

François Giroux
McCarthy Tétrault
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
10

Casier

NATURE DE LA CAUSE : Demande du demandeur pour transfert de district judiciaire

GREFFIÈRE : Line Desrochers (TD2402)

Appel de la cause et identification des avocats.

Représentations de Me Joey Zukran, avocat du demandeur.

Suite au questionnement du Tribunal, Me François Giroux, avocat de la défenderesse, n'a pas d'objection à la demande pour transfert dans le district de Montréal.

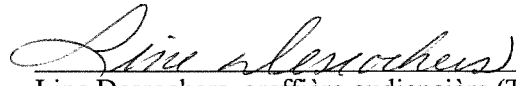
Le Tribunal remarque que, dans la demande du demandeur, aucune

allégation ne mentionne l'intérêt des membres (article 572 C.p.c.).

Représentations de Me Zukran à cet égard.

Discussion entre le Tribunal et Me Zukran sur le recours de M. Brook et de Mme Lamarre.

Me Zukran déposera, d'ici le 31 janvier 2019, une demande pour un sous-groupe.



Line Desrochers, greffière-audicière (TD2402)

DÉCISION

VU la demande et les allégations à son appui.

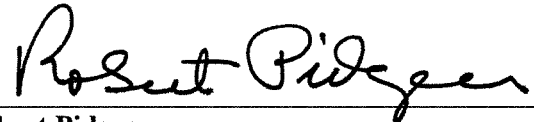
VU l'absence de contestation.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal :

ORDONNE que la demande pour exercer une action collective dans le dossier portant le numéro 200-06-000139-116 du district de Québec soit transférée et instruite dans le district judiciaire de Montréal;

SANS FRAIS DE JUSTICE.

Québec, le 19 décembre 2018



Robert Pidgeon
Juge en chef associé